



Information importante pour l'importation au Canada

Renseignements clés sur la mise en œuvre du projet de la Gestion des cotisations et des recettes de l'ASFC (GCRA) et où aller pour obtenir plus de renseignements

Aperçu de la GCRA



- Le projet de la GCRA est une transformation pluriannuelle qui changera la façon dont l'ASFC fonctionne.
- La vision du projet de la GCRA consiste à adopter une approche de **premier ordre en matière de services douaniers**, qui soit centrée sur le client, facilite le commerce légitime, améliore la conformité et la perception des recettes, et contribue à protéger les frontières du Canada..
- Lorsque mis en œuvre, la GCRA simplifiera et automatisera les processus et offrira des outils libre-service pour aider la communauté commerciale à faire des affaires au Canada.

Changements clés à venir avec la GCRA

- Le passage à la GCRA se fera progressivement : la version 1 au printemps 2021 et la version 2 au printemps 2022.
- Les clients de l'ASFC devront créer un compte d'utilisateur et configurer leur entreprise dans le portail client de la GCRA
 - Le portail permettra aux clients de consulter et de gérer leurs comptes de droits et de taxes auprès de l'ASFC, de soumettre des déclarations en détail commerciales et d'apporter les corrections nécessaires, d'effectuer des paiements électroniques et de déposer des demandes de décisions anticipées.
 - Les importateurs devront déléguer l'accès à leurs courtiers en douane et autres fournisseurs de services pour faire des affaires en leur nom.
 - La version 1 permettra aux importateurs, aux courtiers en douane et aux consultants commerciaux d'accéder au portail client de la GCRA. Tous les autres types de clients pourront accéder au portail avec la version 2.
- Au printemps 2022, un nouveau formulaire électronique appelé la **déclaration en détail commerciale (DDC)** remplacera le B3 actuel (formulaire de codage douanier) et le B2 (demande d'ajustement), et les processus connexes
- Au printemps 2022, les importateurs seront tenus de déposer une garantie financière directement dans leurs comptes pour profiter des privilèges de la **Mainlevée avant le paiement (MAP)** car les courtiers ne pourront plus sécuriser les comptes clients avec leur sécurité. Afin de faciliter ceci, diverses options seront disponibles, y compris la remise d'un dépôt en espèces ou électronique

Changements EDI à venir!



Si vous êtes un client d'échange de données électroniques, des modifications à vos systèmes seront nécessaires. Le Document sur les exigences à l'égard des clients du commerce électronique à jour est maintenant disponible: <https://www.cbsa-asfc.gc.ca/eservices/eccrd-eng.html>

Questions / Commentaires?

Veuillez envoyer vos questions ou commentaires à l'équipe du projet de la GCRA, à l'adresse suivante: [CBSA.CARM Engagement-Engagement de la GCRA.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca](mailto:CBSA.CARM_Engagement-Engagement_de_la_GCRA.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca)



Visitez le site Web de l'ASFC pour plus de renseignements sur la GCRA

<https://www.cbsa-asfc.gc.ca/prog/carm-gcra/menu-fra.html>